

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 19 juin 2024

Délibération n°DE\_2024\_06\_001

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 16 dont 2 suppléants

AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/06/2024 055-200088961-20240619-DE_2024_06_001-DE

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 12 juin 2024, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Jean-Christophe PATON, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Fabrice BEAUMET est désigné secrétaire de séance.

### **1.4 - Renouvellement de la coopération inter-PETR autour des mobilités**

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Vu la Convention de Coopération entre les PETR meusiens pour le développement des « mobilités alternatives en Meuse » approuvée le 16 décembre 2020,

"Le Pays de Verdun, le Pays Cœur de Lorraine et le Pays Barrois ont fait le constat collectivement d'un déficit en transports collectifs publics et également d'une augmentation de l'usage de la voiture individuelle sur le territoire. C'est pour cette raison qu'il a été développé sur la période 2021-2024 une coopération visant à réduire les difficultés de mobilité auxquelles sont contraints les meusiens pour leurs déplacements quotidiens via le recrutement d'une chargée de mission « mobilités » mutualisé.

Par le biais de cette coopération, de nouvelles formes de mobilités ont été développées en s'appuyant sur le partage et la solidarité chers aux territoires ruraux ciblant à la fois les actifs pour leurs déplacements domicile - travail mais également les publics plus fragiles (seniors, jeunes, publics éloignés de l'emploi...) pour leur permettre d'accéder aux services de proximité tant pour la santé, les loisirs ou encore le commerce. Tous ces outils sont regroupés au sein du réseau local de mobilité durable dénommé *Roul'en Meuse*.

Lors des Comités de Pilotage de la coopération des 15 novembre et 06 décembre 2023, les représentants des 3 PETR ont convenu de proposer à leurs collectivités membres de poursuivre cette démarche de coopération au bénéfice du territoire pour 3 nouvelles années.

Cette démarche repose sur la présence d'une chargée de mission « mobilités » qui anime le dispositif et coordonne les offres existantes pour en améliorer la performance globale. Ce service doit constituer, dans la durée, le bras armé des collectivités territoriales pour animer, coordonner et valoriser les offres de mobilité existantes à l'échelle des trois territoires. Cette ingénierie poursuivra le déploiement le plan d'action global en matière de mobilité durable en fédérant les différents acteurs et différents modes de déplacements dans l'objectif d'accompagner les changements de comportements et de générer du report modal vers des modes de déplacements les plus respectueux de l'environnement.

Le programme de financement du FEADER prenant fin en mai 2024, il est proposé de poursuivre l'action en l'inscrivant dans le cadre du dispositif « Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action » proposé par l'ADEME. Ce dispositif permet de financer l'ingénierie liée à l'animation de la démarche de coopération, des frais d'équipement et des frais de communication.

Le pilotage de la démarche resterait confié au PETR du Pays Barrois, en coordination avec les deux autres PETR conformément à la convention signée. Dans la continuité, la conférence des présidents des PETR pilote le projet. Les EPCI membres sont donc associés via les bureaux des PETR, et les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) et Fédérations d'utilisateurs trouveront également utilement leur place dans la gouvernance et le suivi de la démarche.

L'agent s'appuie sur une approche concertée, en phase avec les orientations régionales et dialogue avec l'ensemble des acteurs, notamment les AOM. Il sert d'appui technique aux réflexions des EPCI dans la mise en œuvre de leur compétence mobilité.

De manière ponctuelle, le chargé de mission peut intervenir, de par sa vocation transversale, indirectement chez certains porteurs sur des missions d'ingénierie mais cela ne pourra constituer que des activités connexes.

**Calendrier de mise en œuvre :**

Du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2027.

**Plan de financement prévisionnel du projet (pour 3 ans) :**

Sur le plan financier, la clé de répartition entre les PETR reste inchangée selon la formule suivante :

- 60% du reste-à-charge divisé entre les PETR (= part fixe)
- 40% du reste-à-charge ventilé entre les PETR selon la population DGF de l'année précédente (= part variable)

Le plan de financement sera ajusté annuellement en fonction de l'évolution de la population DGF et de l'intégration de nouveaux partenaires dans le projet. La première année (2024) est basée sur la population DGF 2023.

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENTS PREVISIONNELS		
Nature des dépenses	Montants TTC	Financeurs pressentis et / ou sollicités	Aides sollicitées	% sollicité
Salaires chargés (1 ETP) Charges connexes, frais de structure sur 3 ans	130 000 €	ADEME	90 000 €	69,23 %
		Autofinancement Pays de Verdun	15 654,07 €	12,04 %
		Autofinancement Pays Barrois	13 738,75 €	10,57 %
		Autofinancement Cœur de Lorraine	10 607,18 €	8,16 %
Equipement	15 000 €	ADEME	15 000 €	100 %
Communication - Animation Formation	60 000 €	ADEME	60 000 €	100 %
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>	<b>205 000 €</b>	<b>TOTAL des financements prévus</b>	<b>205 000 €</b>	

Pour poursuivre ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans la coopération meusienne autour des mobilités,
- confier le pilotage administrative de cette mission au PETR du Pays Barrois,
- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**CONFIRME** l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans la coopération meusienne autour des mobilités,

**CONFIE** le pilotage administrative de cette mission au PETR du Pays Barrois,

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

